



Agir pour  
la biodiversité



Communiqué de presse  
13 mars 2023

## **PÉNURIE D'EAU : FAUT-IL CASSER LES INSTRUMENTS DE MESURE ?**

**L'étude scientifique HMUC est terminée : elle a permis un état des lieux et un bilan prospectif de la ressource en eau sur tous les sous-bassins du Clain. Elle confirme et chiffre ce que nous constatons depuis plusieurs années : le changement climatique est installé. À pluviométrie égale, la sécheresse sera telle que nous ne pourrons plus utiliser l'eau à la manière d'il y a 30 ans. Le bassin du Clain n'y fera pas exception.**

Mais qui veut rester dans le déni accuse le diagnostic de tous les maux et fait la promotion de ce projet de réserves demesuré alors qu'il n'y a pas d'eau plutôt, que d'accompagner une inéluctable adaptation à la sobriété.

Cette étude devait servir de base au Projet de Territoire de Gestion de l'Eau auquel M. le Préfet a substitué un protocole, signé essentiellement par les promoteurs des réserves. M. le Préfet fait maintenant des recommandations pressantes le 18 octobre aux membres de la commission locale de l'eau, puis à nouveau le 23 février et enfin le 6 mars en préfecture : ne pas valider cette étude sous le prétexte que ses résultats ont un impact négatif sur l'économie agricole selon l'analyse socio-économique réalisée par ses services. **Ce n'est pas l'étude qui a un impact négatif, mais le manque d'eau induit par la sécheresse et l'augmentation des températures, aggravés par l'absence d'anticipation de la part des services de l'État et des grandes organisations professionnelles agricoles.**

**Aucune analyse économique ne saurait justifier la modification des résultats d'une étude hydrogéologique et climatique même s'ils compromettent certains projets irréalistes.**

Le plafonnement des prélèvements hivernaux en nappe est une précaution de bon sens recommandée par le SDAGE pour maintenir le débit des rivières que les nappes alimentent en été à l'étiage. Il sera bénéfique pour tous les usages. Paradoxalement ce plafonnement devient dans les propos du préfet le motif principal pour ne pas laisser la Commission Locale de l'Eau valider l'étude. Vu l'état catastrophique de nos cours d'eau et de nos nappes cette recommandation a pour nous valeur d'impératif.

**Nous sommes conscients des difficultés que rencontrera l'agriculture. Nous sommes depuis des années demandeurs de toute étude économique visant à proposer des solutions d'adaptation. Menée par un organisme indépendant elle doit concerner TOUS LES USAGES, eau potable en tête.** Elle doit porter sur toute l'économie agricole sans se limiter à l'agriculture irriguée. Comme prévu par les instructions gouvernementales elle constituera un volet essentiel du Projet de Territoire de Gestion de l'Eau demandé par de nombreux acteurs depuis 2015. Prévu depuis 2020 il a été supplanté par un protocole préfectoral lancé et validé sans attendre les résultats de l'étude HMUC pour promouvoir sans contrainte un projet de réserves qui n'a jamais fourni de justification économique.

Toute manœuvre pour réviser l'étude HMUC et retarder le lancement d'un PTGE ne fera qu'aggraver le retard mis à adapter les différents usages à la pénurie d'eau.

**La balle EST DANS LE CAMP DE L'ÉTAT et des élus : il appartient à la Préfète du bassin Loire-Bretagne de lancer le projet de territoire ; il appartient aux élus membres de la CLE de valider HMUC pour enfin aller de l'avant vers des solutions pour TOUS les usages.**